



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

## **Rapport d'activité 2023**



**DREAL Centre-Val de Loire**

# Sommaire

Le mot du directeur .....	3
Organigramme de la DREAL .....	4
 France Nation Verte .....	5
 Transition écologique et changement climatique .....	7
 Biodiversité et Paysages .....	9
 Aménagement durable du territoire .....	11
 Mobilité et infrastructures de transports .....	13
 Prévention des risques anthropiques .....	15
 Ressources naturelles et prévention des risques naturels en région .....	17
 Ressources naturelles et prévention des risques naturels au-delà de la région ...	19
 Connaissance et évaluation environnementale .....	21
 Pilotage et coordination des actions du pôle ministériel en région .....	23
 Organisation et moyens au service de nos missions .....	25
Acronymes .....	27



## LE MOT DU DIRECTEUR



La DREAL Centre-Val de Loire, service déconcentré du ministère en charge de la transition écologique et de la cohésion des territoires, veille à porter les objectifs ambitieux de ces politiques sur le territoire, sous l'autorité des préfets de région et de département.

Au quotidien, près de 400 agent-e-s mettent leurs compétences transversales ou techniques au service de la préservation de l'environnement, de la prévention contre les risques naturels ou anthropiques, de la croissance verte, des mobilités durables et d'une activité économique socialement responsable, sur l'ensemble du territoire régional et pour certains sujets, sur celui du bassin Loire-Bretagne.

# 2023

Ce rapport d'activité illustre l'engagement et le travail des femmes et des hommes qui font la DREAL et les résultats qu'ils ont obtenus dans ces missions très diverses.

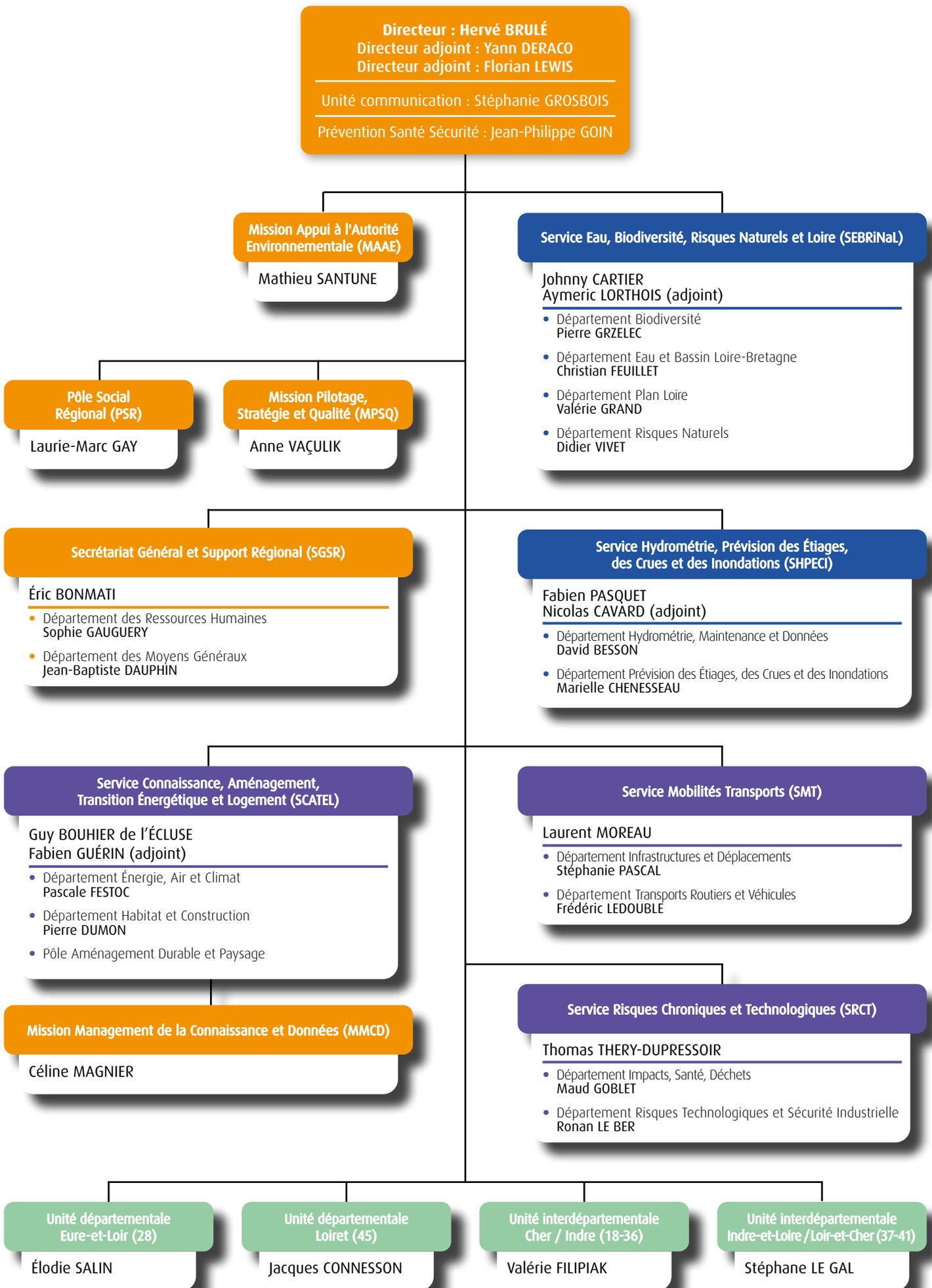
Porter ces politiques, c'est aussi faire preuve d'exemplarité. Vous découvrirez ainsi les actions que la DREAL mène sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes ou encore la lutte contre les discriminations et les haines qui a fait l'objet d'un premier plan d'actions en 2023.

L'année 2023 a également été marquée par des initiatives inédites au profit de la transition écologique avec le lancement de la démarche de planification écologique et l'organisation d'une conférence des parties (COP) régionale et du Fonds vert, qui a pris la suite de France Relance.

L'année 2023 a vu l'aboutissement de plusieurs chantiers importants. Je citerai en particulier la finalisation du volet mobilité du CPER centré sur le train et le vélo, avec un volet inédit pour développer le fret ferroviaire. Je soulignerai aussi la préparation du transfert de la gestion des 550 km de digues domaniales de Loire, effectif le 29 janvier 2024, avec notamment le lancement des tous derniers travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'État.

Les agent-e-s de la DREAL Centre-Val de Loire continueront à œuvrer chaque jour pour relever les nombreux défis destinés à assurer la résilience de notre pays et de notre planète.

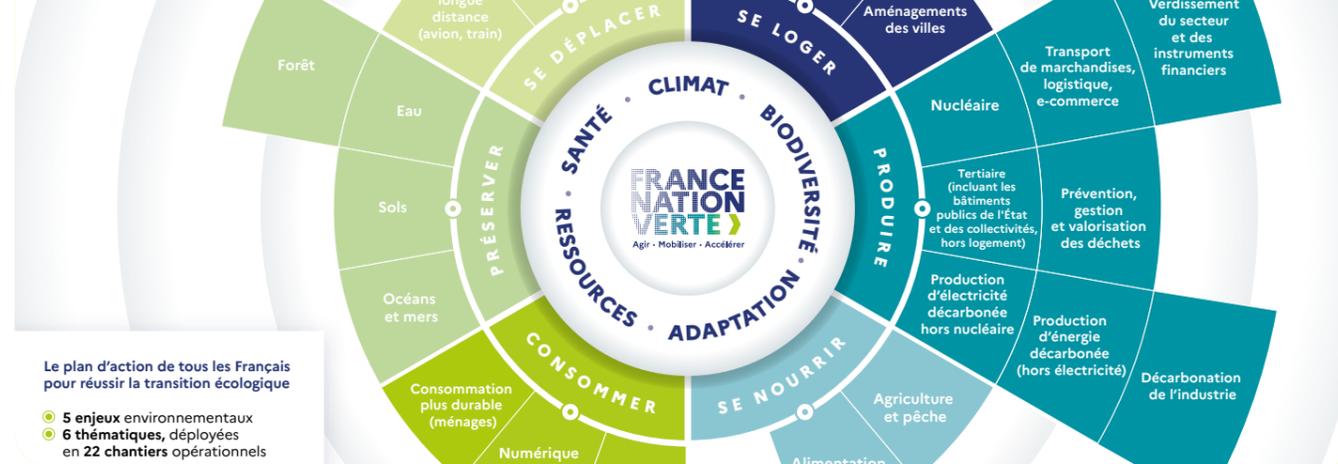
Hervé Brulé



## Objectif en région Centre-Val de Loire :

68,6 M€ consacrés à l'écologie et à la transition énergétique en région pour :

- accélérer la transition énergétique ;
- favoriser une croissance durable ;
- faire de la France la 1<sup>re</sup> grande économie décarbonée européenne.



## FRANCE NATION VERTE

Mars

Juin

### Deux relèves pour le recyclage des friches

Face à l'engouement des opérateurs locaux, l'enveloppe régionale initialement dotée de 13 millions d'euros a été portée à plus de 18 millions d'euros en fin d'année pour accompagner les lauréats issus des 2 relèves de mars et juin.

De multiples opérateurs (collectivités, SEM, OPH...) ont saisi l'opportunité du Fonds Vert pour réinvestir des espaces pollués ou délaissés et proposer de nouvelles fonctionnalités à la ville et des services à ses habitants : création de logements sociaux, de locaux d'activités économiques, d'espaces récréatifs ou renaturés pour améliorer le cadre de vie et combattre les îlots de chaleur.

Les projets sont aussi divers dans leur ampleur : de quelques centaines de m<sup>2</sup> à 21 ha pour la requalification d'une ancienne base militaire.

La reconduction du Fonds Vert jusqu'en 2027 va permettre d'inscrire, dans la durée, la programmation des opérations rendues parfois lourdes et complexes.

07/02

### Fonds vert covoiturage, c'est parti !

La DREAL Centre-Val de Loire a organisé le premier webinar sur l'action « développement du covoiturage » du Fonds vert destiné aux collectivités et à leurs partenaires privés début 2023.

Un second webinar proposé par la cellule régionale d'appui France Mobilités a eu lieu le 30 juin 2023 afin de favoriser le développement du covoiturage en Centre-Val de Loire.

31/12

### 50 ha recyclés en région en 2023

Voici le bilan de la mesure « recyclage foncier » du Fonds vert pour 2023.

Les 40 projets lauréats, répartis sur les 6 départements, permettront d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en résorbant des espaces dégradés, en réduisant les trajets routiers. Ils participeront à l'effort commun de réduction de l'étalement et de renouvellement urbains.

## Fonds vert pour 2024

Le Fonds vert prend la suite de France Relance pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Ses objectifs nationaux se déclinent tous localement à travers 3 axes :

- le renforcement de la performance environnementale ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'amélioration du cadre de vie.

Les financements 2024, d'un montant de 62,9 M€, accompagneront les collectivités pour :

- la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- le déploiement des zones à faibles émissions ;
- le recyclage des friches ;
- la renaturation en ville ;
- le tri et la valorisation des biodéchets ;
- la prévention des risques (inondations et incendie) ;
- la rénovation des parcs d'éclairages publics ;
- l'appui à l'ingénierie ;
- le développement du covoiturage et l'accompagnement de la mobilité en zone rurale ;
- l'accompagnement des projets industriels à ambition environnementale.



**553** projets financés



**18,1 M€** attribués aux opérations de recyclage foncier



**180 000** trajets générés pour l'année représentant une économie de 35 eqtco2

# FRANCE NATION VERTE

### Le Fonds vert en faveur de la stratégie nationale biodiversité

La mesure « Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 » du Fonds vert, dotée de 150 M€ en 2023 à l'échelle nationale, permet de soutenir les projets des territoires s'inscrivant dans des démarches de création d'une aire protégée, de protection des espèces bénéficiant d'un plan national d'actions ou en faveur des insectes pollinisateurs, de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, et de restauration des continuités écologiques. En 2023, 74 dossiers ont été déposés par des collectivités ou partenaires associés pour un coût cumulé des projets de 8,1 M€. Ils ont été aidés à hauteur de 50 % par l'État pour un montant global de 4 M€.

Les projets ainsi soutenus consistent à :

- mettre en œuvre une aire protégée (38 %) ;
- restaurer des continuités écologiques (24 %) ;
- favoriser la protection d'espèces (22 %) ;
- lutter contre des espèces exotiques envahissantes (16 %).

La sélection des dossiers s'est appuyée sur une instruction concertée entre les différents acteurs agissant pour la biodiversité (Agences de l'eau, DREAL, DDT, OFB, Région et Départements).



### Tri des biodéchets

En 2023, l'État a accompagné les collectivités dans le déploiement du tri des biodéchets, obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Grâce au Fonds vert, des études préalable ou des investissements pour l'achat d'équipements de collecte et de gestion de proximité des biodéchets des ménages (composteurs partagés, points d'apport volontaire...) ont été financés. 12 dossiers ont été subventionnés pour une somme de 1,015M€.

### 0,5 M€ au profit du covoiturage

En 2023, 14 dossiers ont été désignés lauréats du Fonds vert pour la mesure covoiturage dans la région. Le montant total des subventions s'élève à plus de 485 000 euros, représentant près d'un tiers du montant total des projets.

Le Fonds vert a ainsi permis de financer 10 aires de covoiturage, 5 campagnes d'incitations financières et les frais de fonctionnement d'un réseau d'auto-stop organisé.



## Nos missions :

- Accompagner les acteurs dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets.
- Auditer, contrôler et accompagner les industries.
- Instruire les certificats et les attestations des porteurs de projets.
- Promouvoir des bâtiments durables, économes en énergie et faiblement émetteurs de gaz à effet de serre.
- Promouvoir les énergies renouvelables.



## Transition écologique

## et changement climatique

## Objectifs pour 2024

**15** agréments accordés

**15** entreprises engagées dans la charte « **Objectif CO<sub>2</sub>** » : **7956 T** de CO<sub>2</sub> évitées (pour un objectif de 2500 T)

**57** éoliennes autorisées

**65** lauréats aux appels d'offres nationaux de soutien aux **énergies renouvelables**

01/03

### Journée d'échanges sur l'adaptation au changement climatique

La DREAL, l'ADEME, l'ARB et la Région ont réuni les techniciens d'une trentaine de structures pour renforcer les liens entre les acteurs, recueillir les attentes et identifier les premières étapes pour la création d'un collectif régional en faveur de l'adaptation. Ces réflexions se poursuivront en 2024.

21/06

### Installation du Comité régional de l'énergie

Il s'est réuni pour la première fois en plénière et a rassemblé plus de 50 personnes. Créée par la loi climat et résilience, cette instance copilotée par l'État et la Région est chargée de favoriser la concertation territoriale au sein de la région sur les questions relatives à l'énergie.

28/11

### Planification du traitement des déchets

Le SRADDET a été modifié afin de permettre l'implantation d'incinérateurs avec valorisation énergétique en région. Par ailleurs, un travail sera mené en 2024 avec le Conseil régional pour anticiper la situation de tension à venir sur le stockage de déchets.

04/12

### Lancement de la COP régionale Planification Action

Le lancement par l'État et la Région de la COP Planification Action en faveur de la territorialisation de la planification écologique a réuni plus de 150 personnes. A cette occasion, les panoramas des leviers régionaux et la méthode pour construire la feuille de route régionale ont été présentés.

Territorialiser les objectifs de la planification écologique.

Définir une cartographie régionale des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Élaborer le Schéma régional biomasse.

Coconstruire avec le Conseil régional et les acteurs du secteur une planification du traitement des déchets en région.

Faire évoluer les industriels sur leur consommation d'eau en déployant le deuxième temps de l'action régionale 2023-2026.

Conduire dans la région les évolutions du service public de la rénovation de l'habitat France Rénov', avec la réforme des aides de l'Anah, le déploiement de Mon Accompagnateur Rénov' et la préparation de la future contractualisation de l'agence avec les territoires.

### Bilan du développement du label bas carbone en région Centre-Val de Loire

Depuis la création du label bas carbone en 2018, 93 projets ont été labellisés en région dont 74 en 2023.

Ces 74 projets devraient permettre une réduction d'émission de gaz à effet de serre d'environ 80 kteqCO<sub>2</sub> représentant l'empreinte carbone annuelle de 8 700 français.

Sur les 93 projets labellisés, depuis le début de la démarche, 64 % relèvent du domaine de l'agriculture et 36 % de la forêt.

Ces projets sont localisés à 47 % dans le département d'Eure-et-Loir, à 19 % dans le Loiret, à respectivement 11 % dans l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher et 6 % dans le Cher et dans l'Indre.



### Actions en faveur de la décarbonation et de la sobriété

Dans un contexte de décarbonation de l'énergie et de l'industrie et de tension sur l'approvisionnement en énergie, la DREAL a organisé en 2023 des webinaires de sensibilisation sur :

- la sobriété énergétique pour les collectivités et les industriels (mars) ;
- les bilans d'émission de gaz à effet de serre pour les collectivités (juin) et les établissements publics (octobre).

### Mise en place de Mon Accompagnateur Rénov'

La DREAL instruit au nom de l'ANAH les demandes d'agrément Mon Accompagnateur Rénov' pour les candidats installés dans la région et réalise aussi la consultation du comité régional de l'habitat et de l'hébergement pour ceux installés hors de la région mais qui demandent à y être référencés. Cet accompagnateur assiste les propriétaires tout au long du projet de rénovation énergétique de leur logement (réalisation d'un audit énergétique, préconisation de travaux, élaboration du plan de financement, aide au choix des entreprises, conseils en fin de chantier, ...).

L'objectif du dispositif, qui est subventionné par l'ANAH, est de simplifier le parcours de rénovation avec un accompagnement personnalisé. Le recours à cet accompagnement est obligatoire pour bénéficier des aides de l'agence aux rénovations d'ampleur.

## Nos missions :

- Approfondir la connaissance naturaliste pour protéger les espèces.
- Gérer les espaces pour protéger la biodiversité.
- Accompagner les collectivités dans la protection des paysages remarquables pour préserver l'identité des territoires.



## Biodiversité et Paysages

**18 241** documents délivrés  
soit près de 50 dossiers  
jour



**36** nouvelles zones  
naturelles d'intérêt  
écologique, faunistique  
et floristique (ZNIEFF)  
inventoriées



**127** avis délivrés au titre  
du paysage dont **41** en  
sites classés



26/01

### Les parcs naturels régionaux en 2023

**PNR de la Brenne** (36) - Le 26 janvier, un avis d'opportunité favorable à son renouvellement a été rendu par la Préfète de région. Le PNR ayant rédigé son projet de charte pour les quinze prochaines années (2025-2040), l'avis de la Préfète de région est désormais requis sur ce projet.

**PNR Loire-Anjou-Touraine** (37 & 49) - Le 6 mars, le Préfet de région coordonnateur des Pays-de-Loire a rendu un avis favorable avec recommandations sur ce projet de charte. Il a été soumis à enquête publique pour 1 mois en fin d'année 2023.

**PNR du Perche** (28 & 61) - L'avis du Préfet de région coordonnateur de Normandie est attendu sur ce projet de charte.

**PNR Sud Berry** (18 & 36) - Le projet de son périmètre futur a été arrêté localement (102 communes). Il reste à définir la nature juridique de la structure porteuse du projet. Celle-ci pourra reprendre la procédure de création et solliciter l'avis de la Préfète de région sur son projet.

06/03

### Validation du plan d'action régional 2022-2024 sur la SAP

Le Comité régional de la biodiversité (CRB) de la région Centre-Val de Loire a validé le plan d'action régional sur la stratégie des aires protégées pour la période 2022-2024. Ce plan, élaboré en lien avec les acteurs concernés, fixe 91 actions réalistes répondant à 6 objectifs nationaux.

08/03

### 2 lauréats de l'appel à projet Plan de paysage 2023

La communauté du Grand Chambord et celle du Châtillonnais-en-Berry ont toutes deux été lauréates de cet appel à projet.

Ces deux collectivités ont souligné leur volonté de mettre le paysage au cœur de leurs politiques publiques. Les actions paysagères prévues amélioreront le cadre de vie et renforceront l'attractivité du territoire.

15/09

## Objectifs pour 2024

Augmenter la surface régionale en zones de protection forte.

Contribuer à la mobilisation du fonds vert pour la mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité.

Sensibiliser les élus au concept de valeur universelle exceptionnelle pour une meilleure application de la convention relative à la préservation du patrimoine mondial UNESCO.

Poursuivre la politique de classement des sites.

Accompagner les territoires lauréats aux appels à projet plan de paysage du ministère.

### La déclinaison régionale de la stratégie aires protégées

Dans le cadre du plan d'action régional 2022-2024, 35 sites en protection forte ont été proposés par la DREAL, appuyée par les 6 DDT de la région. Validée par le Comité régional biodiversité en mars 2023, l'élaboration de cette liste a été le fruit de nombreux échanges dans les territoires avec les collectivités, les usagers et les associations de protection de la nature.

Si l'ensemble des protections sont mises en œuvre dans les années à venir, cette première liste devrait permettre de doubler la part du territoire régional sous protection forte pour la porter à 0,3 %.

Différents types de protection sont envisagés. Les arrêtés de protection de biotope et d'habitat naturel représentent l'essentiel des sites. Deux projets de réserves biologiques sont également à l'étude ainsi qu'un projet ambitieux de réserve naturelle nationale sur la Loire.

Les premières réflexions pour de futures protections pour la période 2025-2027 sont d'ores-et-déjà lancées.



### Chaumont-sur-Loire protégée au titre des sites

Le site Chaumont-sur-Loire/Val d'Onzain s'étend sur 1 575 ha. Il a été classé par décret en Conseil d'État du 19 mai 2023 et ainsi reconnu comme l'un des plus emblématiques du Val de Loire Unesco.

La protection permet d'encadrer et préserver les éléments de valeur universelle exceptionnelle qui le compose, et de contrôler les aménagements et leur impact visuel dans le Val afin d'assurer la qualité des perceptions depuis et vers le château de Chaumont.

Son périmètre embrasse l'ensemble du Val, de coteau à coteau jusqu'au village d'Onzain, en face. Il se prolonge sur le plateau sud, secteur au lien historique fort avec le domaine du château.

Les vues sur le château, posé sur le rebord du coteau accompagné par son front bâti, constitue un paysage archétypal, attirant de nombreux visiteurs et contribuant au rayonnement régional.

## Nos missions :

- Accompagner les territoires et les professionnels vers l'objectif de Zéro Artificialisation Nette.
- Répondre aux différents besoins en logements des territoires.



## Aménagement durable du territoire

**50** hectares de friches réhabilitées



**1321** logements privés adaptés à la perte d'autonomie grâce aux aides de l'Agence nationale de l'habitat



**2494** logements sociaux créés, soit un niveau toujours haut malgré la crise du logement au niveau national



07/03

### Installation de la coprésidence du CRHH

L'instance plénière du comité régional de l'habitat et de l'hébergement est désormais coprésidée par la Préfète de région, représentante de l'État, et Claude GARCERA. Ce dernier représente les collectivités membres du premier collège du CRHH au titre d'Intercommunalités de France.

05/10

### Les ambassadeurs des matériaux biosourcés

La DREAL a organisé une formation pour 73 ambassadeurs notamment issus de collectivités, bailleurs sociaux ou promoteurs immobiliers. Ils ont acquis un 1<sup>er</sup> socle de connaissance sur les matériaux biosourcés dans la construction, en abordant les aspects techniques, juridiques et réglementaires, à l'appui de retours d'expérience.

16/11

### Utilisation de matériaux biosourcés dans les logements sociaux

L'édition 2023 de l'appel à projets de la DREAL a soutenu financièrement 3 projets et la construction de 46 logements, pour un total de 228 000 € de subventions supplémentaires. Ces projets anticipent les objectifs 2025 et 2028 de décarbonation de la construction neuve, en utilisant par exemple le bois en ossature et des isolants biosourcés tels que la ouate de cellulose, le chanvre ou la paille.

16/12

### Organismes de Foncier Solidaire (OFS)

Agréés par le Préfet de Région, ils ont pour objet la création de logements destinés à des personnes aux ressources modestes, d'équipements collectifs ou d'activités.

En région Centre-Val de Loire, on dénombre 6 OFS dont un inter-régional. L'OPH Tours Habitat est le dernier agréé en décembre 2023.

## Objectifs pour 2024

Faciliter l'évolution du SRADDET pour qu'il puisse être mis en conformité avec l'objectif de ZAN.

Suivre la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers.

Faciliter le paiement des subventions réservées aux projets de requalification de friches dans le cadre du plan de relance.

Relancer le travail de recensement des friches, contribuer à la maturité des projets de requalification.

Impulser l'amorce d'une filière régionale de construction utilisant la paille.

### Le Zéro Artificialisation Nette en région (ZAN)

Les actions significatives du plan relatif à l'objectif « ZAN » se sont poursuivies en 2023 :

- accompagnement du Conseil régional pour faciliter l'évolution du SRADDET ;
- poursuite de la réflexion sur l'amélioration des connaissances des bureaux d'étude sur la multifonctionnalité des sols ;
- travaux partagés, avec les professionnels de l'immobilier et de l'aménagement, sur notre façon d'aménager et d'habiter notre territoire ;
- actions de formation et la rédaction de notices (mobiliser les logements vacants / mesurer la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers / artificialisation des sols) ;
- édition de publications (rapport sur la Rencontre régionale sur l'artificialisation ; « dossier ZAN » pour la Cellule économique régionale de la construction).

De multiples décrets et « réajustements » juridiques aux dispositions de la loi Climat et résilience ont fait l'actualité. Ils ont modifié les modalités de territorialisation des objectifs ZAN. L'appropriation des enjeux et des nouvelles dispositions législatives et réglementaires ont nécessité des efforts de didactique.

### Bilan des obligations des communes en matière de logement social

La DREAL a dressé le bilan régional 2020-2022 de mise en œuvre de l'article 55 de la loi SRU imposant à certaines communes d'atteindre un taux de 20 % de logements sociaux. 23 communes n'ont pas respecté cette obligation et deux d'entre elles, Olivet et Saint Denis-en-Val dans le Loiret, ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de carence entraînant une majoration de leurs pénalités financières.

### Contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) Porte Est Métropolitaine (37)

Signé le 6 décembre 2023, le contrat de PPA Porte Est Métropolitaine porte sur un secteur de 450 ha répartis sur les communes de Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Avertin et Tours.

Il prévoit de mieux insérer l'entrée de ville dans le territoire métropolitain et d'encourager sa mobilité fonctionnelle.

L'objectif du PPA est de coordonner un ensemble de projets d'aménagement comme l'implantation d'un nouvel échangeur autoroutier, la transformation de la gare ferroviaire, la transformation du Magasin général en site Biotech et d'impulser des réflexions sur l'avenir de ce secteur économique.

Le contrat prévoit aussi la réalisation de deux études :

- une environnementale ;
- une sur la mobilité et le stationnement, en partie financées par l'État.



## Nos missions :

- Promouvoir les mobilités durables.
- Aider les collectivités locales à trouver de nouvelles solutions de mobilités durables, partagées et inclusives, adaptées aux territoires peu denses.
- Contribuer au développement des infrastructures de transport stratégiques.
- Mobiliser les réseaux d'acteurs de la mobilité et capitaliser la connaissance dans le cadre de l'animation de l'Observatoire régional des transports et de la cellule régionale d'appui en ingénierie de la mobilité.



## Mobilité et infrastructures de transports

**+ de 3,6 M€** de subventions au profit de 16 projets d'aménagements cyclables sécurisés **+ 7,2 %** (soit 196 km) d'aménagements cyclables et sécurisés

**18,1 M€** engagés pour le réseau ferré national

**2 129** entreprises de transports en région ayant déposé **1 440 demandes de titres**

20/03

### Autoroute A154 - A120 Réunion agricole

La Préfecture d'Eure-et-Loir, la DDT, la Chambre d'agriculture et la DREAL ont réuni les exploitants agricoles concernés par le projet de liaison autoroutière A154-A120. Les échanges ont porté sur les mesures nécessaires à la prise en compte et à la limitation des impacts sur les exploitations agricoles.

21/06

### Signatures des chartes « Objectifs CO<sub>2</sub> »

21 transporteurs routiers de voyageurs et de marchandises ont signé une charte d'engagement destinées à réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> par diminution de leur consommation de carburant.

Ces entreprises s'engagent à la mise en œuvre d'actions impliquant les conducteurs, les véhicules, les carburants ou l'optimisation des flux.

20/11

### Volet mobilités du CPER 2023-2027

La préfète de région et le président de Région, ont signé en présence de Clément BEAUNE, ministre des Transports, le protocole relatif au volet mobilités du contrat de plan État-Région. 515 M€ seront consacrés au développement et au verdissement des infrastructures de transport. 135 M€ seront également investis par l'État pour la ligne ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse.



12/12

### 2<sup>e</sup> journée France Mobilités

Cette journée a permis de réunir près d'une centaine de participants (élus, techniciens, membres d'associations, représentants des services de l'État) pour échanger autour du sujet des mobilités actives et de la cohabitation entre piétons, vélos et voitures.



## Objectifs pour 2024

Mettre en œuvre les politiques de l'État en matière d'infrastructures, de transports et de mobilités, pour des transports du quotidien plus faciles et des mobilités plus durables.

Favoriser et accompagner l'émergence de nouvelles formes de mobilités, plus durables, inclusives et adaptées aux territoires en particulier ruraux.

Soutenir le développement du transport ferroviaire de voyageurs et de fret.

Poursuivre les actions de sécurisation du réseau ferroviaire et du réseau routier national et la procédure de mise en concession de la future A154-A120.

Contribuer à la régulation et au contrôle des transports terrestres et la sécurité des véhicules, de veiller au respect des règles sociales, environnementales et de sécurité routière.

Assurer le suivi du volet mobilités du CPER 2023-2027.

Renforcer le dialogue territorial entre les acteurs publics et privés pour améliorer les conditions de déplacement des entreprises et des citoyens et réussir la décarbonation de la mobilité.

Décliner la planification écologique dans le domaine des transports.

### Chantier de Transports Combinés (CTC) des Aubrais (45)

Dans le cadre de la stratégie nationale de développement du fret ferroviaire, un projet de chantier de transports combinés est initié à Fleury-les-Aubrais. Le transport combiné représente un levier du développement du fret ferroviaire et de la transition écologique, en contribuant à diminuer le nombre de camions sur les routes.

Le site des Aubrais a été retenu compte tenu de sa situation géographique mais également de la présence d'un embranchement ferroviaire déjà existant.

Ainsi, un premier chantier comprendra la construction d'un terminal avec des voies de 250 m de long. D'un montant total de plus de 10 M€, il est financé par l'État pour plus de 4 M€. Il est également cofinancé par les régions Centre-Val de Loire et Normandie, compte-tenu du lien possible avec le port du Havre. Il devrait être mis en service en 2026.

En complément, une étude financée intégralement par l'État (250 000 €) a été lancée pour étudier la faisabilité d'une extension des voies à 750 m pour une meilleure efficacité notamment ferroviaire, pour un report modal plus important du poids lourd vers le ferroviaire et pour répondre aux exigences européennes. Ses conclusions sont attendues pour mi 2024.



### Volet mobilités « 2023-2027 » du CPER

515 M€ seront investis pour développer et verdir les infrastructures de transport en Centre-Val de Loire d'ici 2027.

Le volet mobilités est le fruit d'une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs du territoire afin de renforcer l'offre de transport et verdir les mobilités. Les crédits annuels engagés par l'État et la Région ont plus que doublé par rapport à la période précédente.



### Les pôles d'échanges multimodaux (PEM)

En 2023, 6 PEM ont été soutenus.

En complément des appels à projets nationaux, le CPER 2021-2027 a financé l'aménagement de PEM et des solutions de mobilité innovantes, en territoires périurbains et ruraux, afin :

- de faciliter l'accès des usagers aux transports collectifs ;
- d'améliorer les conditions de l'intermodalité ;
- de proposer des alternatives à l'autosolisme.



## Nos missions :

- Maîtriser et réduire les risques industriels pour la protection des populations et de l'environnement.
- Faire évoluer les industriels dans leur gestion du risque et la prise en compte de l'impact sanitaire et écologique de leurs activités.
- Améliorer la sécurité routière et lutter contre la concurrence déloyale.



## Prévention des risques anthropiques

08/06

### Plan stratégique régional pour les ICPE

Une journée de concertation rassemblant les inspecteurs et inspectrices de la DREAL et des DDETSPP a eu lieu afin d'élaborer le plan stratégique régional 2023-2027 de l'inspection des ICPE. Interventions d'agents impliqués dans l'élaboration du plan, ateliers d'intelligence collective et conclusion par la préfète de région ont rythmé cette journée.

13/10

### Culture du risque autour des sites Seveso

A l'occasion de la journée nationale de la résilience, la DREAL a réuni 70 industriels, collectivités et partenaires lors d'un webinaire organisé avec France Chimie et la Préfecture du Loiret. Au programme :

- rappel des dispositions réglementaires ;
- partage d'expériences et valorisation d'initiatives locales comme les visites des sites Approservice et Storengy.

23/10

### Décret instaurant le contrôle technique des 2 roues

Le contrôle technique des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues et quadricycles est mis en place à compter du 15 avril 2024. Il nécessite en amont l'organisation de formations, pour préparer à la fois les contrôleurs et les agents de la DREAL chargés de l'instruction des agréments et de la surveillance.

27/12

### Plan Régional Santé Environnement

Le 4<sup>e</sup> Plan Régional Santé Environnement Centre-Val de Loire 2024-2028 a été approuvé. Il est construit autour de 4 axes :

- sensibilisation, information et formation en santé environnement ;
- santé environnementale, végétale, animale et humaine ;
- réduction et prévention des risques environnementaux ;
- environnements favorables à la santé.

## Objectifs pour 2024

Faire progresser les industriels dans leur adaptation au changement climatique en réalisant des inspections sur leur prise en compte des risques feux de forêt et inondation.

Travailler avec les industriels pour réduire leurs émissions de PFAS et de perturbateurs endocriniens.

Former les inspecteur.ice.s aux enjeux de la transition écologique et à la gestion de crise.

Instruire rapidement les projets porteurs de la transition écologique : éolien, batteries, hydrogène, décarbonation ...

Accompagner les industriels et les inspecter sur les évolutions réglementaires prises suite à l'accident de Lubrizol : liquides inflammables, entrepôts ...

Favoriser les conditions de concurrence et de sécurité des transports routiers. Garantir le respect des règles économiques et sociales ainsi que les règles environnementales des véhicules.

Instruire les demandes d'agrément des centres et contrôleurs techniques " 2 roues ".

1 106 visites d'inspection en ICPE



8,2 mois délai moyen d'instruction des dossiers d'autorisation environnementale et d'enregistrement ICPE



660 opérations de contrôle routier 5087 véhicules contrôlés



840 véhicules réceptionnés 246 opérations de surveillance de centres et contrôleurs de centres de contrôle technique



### Risques accidentels : des inspections ciblées

Conformément aux orientations ministérielles, la DREAL a réalisé 31 visites d'inspection dédiées au contrôle des 1<sup>ers</sup> échéances réglementaires de la réglementation dite « post-Lubrizol » (entrepôts, liquides inflammables). Elles visaient à vérifier la mise en œuvre des mesures de prévention des risques par les industriels. Les principales non-conformités constatées concernaient le contenu des états des stocks (format, données incomplètes...), les systèmes de détection incendie et d'extinction automatique à eau (inadéquats, défauts d'entretien...) ou l'absence de réalisation d'exercice incendie.

34 contrôles ont aussi été menés dans le secteur des silos de stockage de céréales, particulièrement présents en région. Les manquements relevés concernaient des non-conformités électriques ou des défauts de fonctionnement des dispositifs de sécurité.

Enfin, la DREAL a réalisé 3 exercices de simulation d'accidents sur les réseaux de distribution et de transport de gaz pour s'assurer de la bonne préparation des transporteurs et des distributeurs de gaz.

### Action coup de poing déchetteries

Du 15 mai au 15 juin 2023, la DREAL a mené une opération « coup de poing » dans près de 120 déchetteries de la région pour vérifier les mesures prises en termes de prévention du risque incendie, en amont de la période à risque. Les écarts portaient majoritairement sur l'insuffisance des moyens de lutte incendie et des dispositifs de confinement des eaux polluées.

### Changement climatique et risques industriels

Afin de sensibiliser les industriels aux conséquences potentielles des événements climatiques, la DREAL a consacré un numéro spécial de sa lettre d'information à ce thème, en ciblant notamment le risque inondation, prégnant en région et le risque feux de forêt, de plus en plus présent. Elle a par ailleurs édité une brochure sur les 10 bonnes pratiques à mettre en œuvre pour prévenir le risque feu de forêt.

L'adaptation à la raréfaction de la ressource en eau a aussi été une action phare de l'année 2023. 41 études visant à réduire les prélèvements et consommations d'eau des industriels ont été prescrites et 52 inspections réalisées sur le thème de la sécheresse. Cette action sera reconduite dans les années à venir.





## Nos missions :

- Collecter, critiquer et diffuser les données de niveaux et de débits des rivières.
- Connaître la ressource en eau pour mieux la gérer et la préserver.
- Contrôler et mesurer l'impact des prélèvements en ressources.
- Protéger la ressource en préservant les milieux.
- Contrôler la sécurité des ouvrages hydrauliques.
- Fiabiliser les digues domaniales.



## Ressources naturelles et prévention des risques naturels en région

03/04

### Réception des travaux de fiabilisation du Val de Sully-sur-Loire

La réalisation d'un écran étanche homogène sur toute la hauteur de la digue a permis son renforcement en maintenant une liaison continue avec le remblai et en limitant nuisances et coûts des travaux.

La maîtrise d'œuvre a été assurée par la DREAL pour le compte de la DDT du Loiret, maître d'ouvrage.

Juin

### 7<sup>e</sup> PAR nitrates

La concertation sur le Programme d'Actions Régionales nitrates (PAR) s'est achevée en juin 2023.

Les consultations institutionnelles se sont déroulées en fin d'été et à l'automne. L'avis de l'autorité environnementale ayant été réceptionné début décembre, la consultation du public sera organisée début 2024 pour une mise en œuvre du PAR courant 2024.

20/04

### Gestion de la sécheresse dans le bassin Loire-Bretagne

Une conférence de presse sur ce thème a été organisée très tôt dans la saison, compte tenu de l'état de la ressource en eau. Associant la DRAAF, l'ARS, l'OFB et l'AELB, elle a permis de sensibiliser les médias à l'organisation des services de l'État pour la gestion de la ressource et de relayer les messages de sobriété.

13/10

### La Loire au plus bas

Le débit le plus bas de la Loire a été observé à Gien à 42,6m<sup>3</sup>/s le 13 octobre 2023. Cela démontre la sévérité de l'étiage 2023, notamment par sa longueur. Deux semaines après, le débit avait triplé et l'étiage était terminé.

## Objectifs pour 2024

Réviser le programme d'actions régional nitrates.

Mettre en œuvre la stratégie captages prioritaires.

Mener la politique de contrôle des ouvrages hydrauliques et achever la régularisation des systèmes d'endiguement.

Engager le classement des barrages de classes C.

Appuyer les EPCI en charge de la GEMAPI dans leur prise de compétence relative à la gestion des digues domaniales par les collectivités locales (mise en œuvre de la compétence GEMAPI).

Tirer les enseignements de l'étiage 2023 pour préparer celui de 2024.

Participer de nouveau à la fête de la science pour sensibiliser le grand public à la culture du risque inondation et crue.

Continuer le déploiement du réseau radio sur l'aval de notre territoire d'action.

Poursuivre les travaux de fiabilisation des stations et des productions.

**56 %** des 81 captages prioritaires bénéficient d'un plan d'action



**51 %** du territoire régional en crise au plus fort de la sécheresse (contre 73% en 2022)



**11,8M€** de travaux en cours d'étude ou de réalisation sur les digues domaniales



### Travaux sur la digue de Montlouis s/Loire

Les travaux concernent un tronçon de 200 mètres n'ayant pas fait l'objet d'un renforcement par écran étanche du fait de la présence du pont-rail de la ligne Paris-Bordeaux franchissant la levée et la Loire.

Une paroi étanche en coulis de ciment a été réalisée pour renforcer le tronçon de la digue « Tours Loire Amont » se raccordant avec le pont SNCF sur la commune de Montlouis-sur-Loire. Le mur de rehausse a été remplacé par un mur en béton armé plus stable et adapté.

Ces travaux garantissent la bonne étanchéité au droit de toutes les liaisons entre le pont SNCF, le mur de rehausse, les talus et le reste de la digue, assurant la stabilité mécanique de l'ensemble. Ils achèvent le renforcement du corps de digue de « Tours Loire Amont » réalisé sur près de 10 km entre 2012 et 2020.

Le coût total des travaux (1,638 000 € TTC) a été cofinancé par l'État, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, Tours métropole Val de Loire et la communauté de commune Touraine-Est Vallées.

La DREAL a assuré la conduite d'opération en tant qu'assistant à la maîtrise d'ouvrage auprès de la DDT d'Indre-et-Loire. La maîtrise d'œuvre a été réalisée par le bureau d'études Artelia.



### La sécheresse en région Centre-Val de Loire

L'hiver 2022-2023 a été particulièrement sec ce qui a entraîné des débits très bas pour la saison dès le début d'année 2023.

Les premiers franchissements de seuil d'alerte et de crise ont eu lieu mi-mai. Le déficit de pluviométrie s'est accentué jusqu'au début de l'été où quelques précipitations hétérogènes ont permis de stabiliser temporairement la baisse des débits.

Au plus fort de la sécheresse, la région Centre-Val de Loire était en restriction sur 79 % de son territoire, dont la moitié en crise.

Ce nouvel épisode a mobilisé fortement les équipes d'hydrométrie qui ont suivi particulièrement les stations hydrométriques à enjeux, au premier rang desquelles figure la station de Gien (14 jaugeages à Gien - Vieux pont). Les étiages de plus en plus souvent sévères amènent par ailleurs à fiabiliser autant que possible la mesure, par la réalisation de travaux d'adaptation des installations.

## Nos missions :

- Exploiter un réseau de mesure des niveaux et des débits des rivières.
- Produire et diffuser chaque jour au grand public la vigilance des crues et des prévisions quantitatives (en période de crue), pour anticiper les situations à risque.
- Anticiper et gérer les crises, piloter pour le compte du préfet de bassin l'élaboration des documents cadres pour une gestion de la ressource en eau et du risque d'inondation.
- Accompagner les territoires dans l'anticipation du risque à travers une mobilisation de la connaissance.



## Ressources naturelles et prévention des risques

**9,4M€** de travaux en complément des montants engagés sur les **digues domaniales** du territoire régional



**12** réunions du **Comité de Gestion des Réservoirs de Naussac et Villerest et des Étiages Sévères**



**1600** tronçons de cours d'eau supplémentaires couverts par le service Vigicrues flash depuis l'automne 2023, sur le territoire Loire - Allier - Cher - Indre



**1120** jaugeages pendant l'étiage (mai-octobre) dont **168** concernant son suivi réglementaire



Mars

Nov.

### Étiage sur le bassin Loire-Bretagne

L'hiver 2022 – 2023, très sec, n'a pas permis de remplir suffisamment le barrage de Naussac déjà fortement sollicité au cours de l'été 2022.

En 2023, les objectifs de soutien d'étiage sur la Loire et surtout sur l'Allier ont été adaptés en conséquence et abaissés à plusieurs reprises afin de garantir les capacités des deux ouvrages à soutenir les débits tout au long de la période.

Les pluies de fin octobre ont mis fin au soutien d'étiage.

En fin d'année, les débits restaient encore bien loin des moyennes de saison sur l'amont du bassin Loire-Bretagne. La Bretagne et la Normandie, plus arrosées, n'ont pas connu de sécheresse marquée en 2023.

## naturels au-delà de la région

Sept.

### Signature du CPIER Plan Loire

Le contrat de plan inter-régional État-régions Plan Loire a été signé par la Préfète coordonnatrice de bassin Loire-Bretagne. Il a pour objectifs la réduction du risque d'inondation, la préservation des milieux naturels, la mise en valeur du patrimoine et le développement de la connaissance. Le montant alloué (État et régions) est de 192 M€.

30/11

### Réunion des futurs gestionnaires de digues domaniales

La Préfète coordonnatrice de bassin Loire-Bretagne a réuni les EPCI en charge de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et l'Établissement Public Loire pour évoquer les modalités de gestion des digues domaniales dès le 28 janvier 2024, date à laquelle ces digues seront mises à leur disposition.

## Objectifs pour 2024

Déployer le programme de travaux du plan Loire grandeur nature sur la Loire et communiquer sur les actions menées.

Appliquer et faire connaître le SDAGE et le PGRI Loire-Bretagne 2021-2027.

Préparer le SDAGE 2028-2033 en participant aux premiers travaux du 4ème cycle.

Reprendre l'arrêté de bassin sur les ZRE et lancer la concertation sur les futurs classements.

Finaliser la stratégie de bassin d'évaluation des volumes prélevables et l'arrêté d'orientations de bassin.

Achever les travaux engagés sous maîtrise d'ouvrage État sur les digues domaniales, dans le cadre du plan Loire grandeur nature.

Mettre en service notre nouvelle implantation de Digoin pour l'hydrométrie et la maintenance sur la partie bourguignonne du bassin de la Loire et l'aval de l'Allier.

Développer des collaborations avec les collectivités organisatrices d'une surveillance des cours d'eau de leur territoire, dans la perspective de la couverture totale du territoire par la vigilance crue à l'horizon 2030.

### Transfert de la gestion des digues domaniales

La loi dite MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 a mis les digues domaniales à disposition des EPCI en charge de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Elle prévoyait que les services de l'État continuent à en assurer la gestion pour une période de 10 ans, jusqu'au 27 janvier 2024.

A l'approche de cette échéance, les conditions de ce transfert de gestion ont été précisées par décret le 21 novembre 2023.

A l'échelle du bassin Loire-Bretagne, les échanges se sont poursuivis entre les services de l'État, l'établissement public Loire (EPL) et les EPCI concernés pour l'organisation future de la gestion des digues, dans le cadre du PAIC (projet d'aménagement d'intérêt commun) de l'EPL. Des conventions sont ainsi en cours de signature entre les préfets de département, les EPCI et l'EPL pour préciser ces modalités.

Parallèlement, les services de la DREAL et les DDT ont poursuivi en 2023 les travaux de fiabilisation des digues domaniales.



### Cartographies de prévision des inondations

Depuis plusieurs années, le Service de prévision des crues Loire-Allier-Cher-Indre (SPC LACI) réalise des cartographies des inondations prévisibles lors d'une crue sur les cours d'eau suivis par Vigicrues. Dorénavant disponibles sur Internet, elles permettent aux riverains des cours d'eau de se préparer à la crise et de diffuser une culture du risque.

### Révision des niveaux de vigilance

Comme l'ensemble du réseau Vigicrues, le SPC LACI a réévalué les différents niveaux de vigilance crue. En analysant les enjeux touchés par les crues, les couleurs de vigilance, correspondant aux hauteurs des cours d'eau aux stations de mesure, ont été ajustées, permettant d'améliorer la cohérence entre vigilance et conséquences sur le terrain.

## Nos missions :

- Évaluer l'impact environnemental et humain des projets du territoire à travers l'exercice de l'autorité environnementale.
- Améliorer la connaissance environnementale du territoire à travers la publication d'informations objectives et accessibles à tous.
- Encourager les réseaux d'acteurs qui œuvrent pour la connaissance environnementale et la sensibilisation à la transition écologique.



## Connaissance et évaluation environnementale

## Objectifs pour 2024

03/01

### Le répertoire d'informations publiques

La mise en ligne du répertoire d'informations publiques permet de donner l'accès à tous à l'ensemble des données et documents accessibles détenus ou traités par l'administration. Il comprend également les données environnementales.



24/01

### Environnement et Agriculture

Ce nouveau chapitre du Profil environnemental régional (PER) dresse un panorama sur les interactions entre l'environnement et l'agriculture en Centre-Val de Loire, selon trois axes :

- les interactions entre l'agriculture et le changement climatique ;
- les pressions sur les milieux environnementaux ;
- la santé ainsi que les leviers pour une agriculture durable.

03/08

### Actions associatives

En Centre-Val de Loire, les associations travaillent à la formation du grand public et des scolaires au développement durable, à l'environnement et aux enjeux climatiques. Elles enrichissent les connaissances naturalistes sur la faune et la flore, réalisent des animations nature et participent au débat public. Leur maillage territorial, leurs partenariats avec les enseignants, les collectivités et les acteurs institutionnels contribuent à préparer les citoyens aux évolutions sociétales induites par les dérèglements globaux.

22/12

### La logistique en Centre-Val de Loire

Un panorama chiffré de la logistique a été réalisé et diffusé afin de sensibiliser les acteurs du secteur, les collectivités et le public aux enjeux de cette activité dans la région.

Cette action inscrite au plan d'actions régional sur la logistique, fait suite à la conférence régionale de la logistique du 5 octobre 2022.



Apporter un appui technique aux services de la DREAL pour mettre la donnée au service des politiques publiques.

Suivre les leviers de la mise en œuvre de la planification écologique grâce à des indicateurs clés.

Animer le réseau régional de la connaissance (R2C) et maintenir les échanges pour s'entraider sur les méthodes, identifier les études mutualisables entre services.

Mettre à disposition du public de l'information environnementale comme la Charte constitutionnelle de l'Environnement et la Convention d'Aarhus le prévoit.

Préparer les versements d'archives patrimoniales aux Archives départementales.

Administrer le site internet de l'Assemblée régionale pour le Climat et la Transition Énergétique et le partage de données sur le site de la DREAL.

Poursuivre la politique d'aide de la DREAL aux associations pour permettre la diffusion de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

245 indicateurs diffusés dans le book (outil de diffusion en ligne)



17 chapitres du Profil environnemental régional en ligne



150 ressources réparties selon 12 thématiques dans le répertoire d'informations publiques



500 saisines reçues à la MAAE. Instruction de 270 demandes d'examens au cas par cas projet 225 dossiers pour le compte de la MRAe

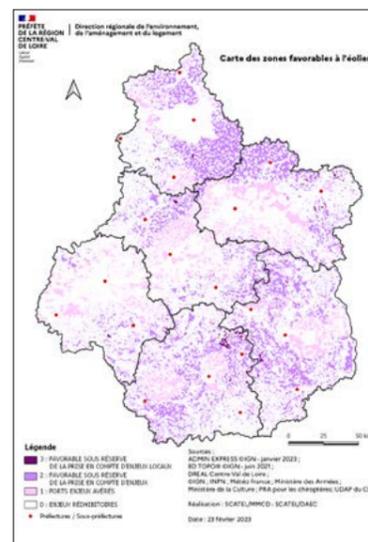


### Cartographie des zones favorables à l'éolien

Le développement des énergies renouvelables, dont l'énergie éolienne, est indispensable pour atteindre la neutralité carbone qui permettrait de contenir les effets du réchauffement climatique tout en assurant l'approvisionnement énergétique de la France.

Le conseil de défense écologique du 8 décembre 2020 a adopté diverses mesures pour un développement harmonieux de l'éolien terrestre. En particulier, les préfets de région ont été invités à élaborer une cartographie non contraignante des zones favorables au développement éolien, intégrant les enjeux sensibles tels que la biodiversité, le patrimoine-paysage, les activités humaines.

En Centre-Val de Loire, ces travaux, engagés en mai 2021, ont mobilisé les diverses expertises des services de l'État et pris en considération les informations et observations des parties prenantes concertées fin 2021 : représentants des professionnels, des collectivités, des associations, participants à l'Assemblée régionale pour le Climat et la Transition Énergétique (ACTE). L'exercice régional s'est achevé fin février 2023 après une phase d'harmonisation nationale, et présenté le 24 mars lors d'un webinaire élargi dans le cadre de l'ACTE.



### Un outil de visualisation d'indicateurs environnementaux

L'équipe statistique de la DREAL a mis à disposition du public un outil permettant de visualiser les indicateurs les plus récents du profil environnemental régional (PER) associés à un commentaire sur le contexte régional.

Cette interface permet de récupérer des cartes, des graphiques, des schémas, afin de faciliter leur exploitation. Outre la mise à disposition des éléments du PER, document de référence pour l'intégration de l'environnement dans la mise en œuvre des politiques publiques, l'outil permet une large diffusion de l'information environnementale répondant ainsi à l'art. 7 de la charte de l'environnement et à la convention d'Aarhus.

Pour en savoir plus : [https://statistiques.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/Book\\_PER\\_ext/index.html](https://statistiques.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/Book_PER_ext/index.html)



## Nos missions :

- Coordonner et animer les réseaux métiers pour la mise en œuvre des politiques ministérielles.
- Appuyer le pilotage des ressources humaines et des politiques ministérielles des services de la zone de gouvernance des effectifs (ZGE).
- Garantir la sécurité juridique des actes et des procédures des services de la ZGE.



## Pilotage et coordination des actions

## du pôle ministériel en région

**72** actions de formation

**9** apprenti.e.s  
**1** service civique

**88** avis et conseils juridiques  
**16** contentieux pris en charge  
**16** jugements et arrêts rendus

**21** agents.e.s contractuel.le.s recrutés

**3** réunions Inter-MISEN et  
**10** réunions de groupes de travail thématiques

ZGE

13/10

### Culture du risque

La DREAL diffuse la culture du risque en participant à la Journée Nationale de la Résilience, à la Fête de la Science et au salon H2O. Ces événements sensibilisent les scolaires et étudiants aux risques de crues, d'inondations, leur prévision et à l'hydrométrie.

Les 12 et 13 octobre 2023, plusieurs activités ont été proposées par les agents du SHPECI à Orléans et Clermont-Ferrand :

- exposition sur les crues du bassin de la Loire ;
- présentation de matériels de jaugeages et de mesures pluviométriques ;
- ateliers pédagogiques sur la lecture des échelles de crue, la construction graphique de la relation hauteur-débit, le fonctionnement des modèles de prévision et la mise en place des différents niveaux de vigilance.

Une réflexion est en cours afin de rendre les activités encore plus interactives en 2024.

20/11

### Audit du renouvellement pour la certification ISO 9001

En novembre 2023, notre système de management qualité a été audité par l'Afnor, notre organisme de certification ISO 9001. A cette occasion, les 22 processus certifiés de notre cartographie ont été audités. Aucune non-conformité, ni aucun point sensible n'a été détecté.

Par conséquent, notre certification ISO 9001 est confirmée jusqu'en 2025.

Le pilotage de notre démarche qualité, ainsi que notre plan d'écoute des usagers ont été identifiés par l'auditeur comme des points forts de la DREAL.

Les pistes d'amélioration proposées par l'Afnor sont suivies dans nos plans d'actions. L'intégralité de nos processus sera de nouveau audité en novembre 2024 lors de la 2<sup>e</sup> et dernière session d'audit de surveillance.

23/11

## Objectifs pour 2024

Assurer un appui auprès des secrétariats généraux communs départementaux (SGCD).

Assurer le rôle de responsable de la zone de gouvernance des effectifs.

Mettre en œuvre la déconcentration de la gestion budgétaire et des ressources humaines.

Suivre l'avancement des politiques prioritaires du gouvernement (PPG) en région.

Coordonner la mise en œuvre du fonds vert en région.

### Séminaire de l'encadrement de la DREAL

Le séminaire regroupant l'ensemble des encadrants de la DREAL, à savoir une centaine de personnes, s'est tenu le 19 juin au Lab'O à Orléans. Ce format a permis de prendre un temps collectif privilégié pour réfléchir et partager sur le fonctionnement de la DREAL. Il ne s'était pas réuni depuis 5 ans.

Cette journée a été animée par le cabinet Autremen autour d'ateliers de réflexion qui ont donné lieu à la rédaction de fiches action. Celles-ci ont été discutées en comité de direction puis déclinées en actions concrètes. Un premier bilan de leur mise en œuvre sera réalisé au cours de l'année 2024.

### Plan d'écoutes clients

La DREAL Centre-Val de Loire définit un plan d'écoutes clients tous les ans, dans le cadre de sa démarche qualité. Il s'agit d'apprécier la satisfaction de nos bénéficiaires et partenaires quant à la qualité de nos services. Ces écoutes, reconnues par les auditeurs externes comme un point fort de notre démarche qualité, sont menées sous la forme d'enquêtes ou de rencontres avec les intéressés.

En 2023, cinq actions d'écoutes ont été menées auprès des représentants des organisations professionnelles du transport routier, des fournisseurs de la DREAL, des usagers, des directeurs des DDT et des agents de la DREAL.

Leurs résultats sont publiés sur nos sites intranet et internet. Ils font l'objet d'actions d'amélioration suivies par les services concernés.

### Pilotage des services régionaux et départementaux

La DREAL anime un comité mensuel de coordination des directeurs de la DREAL et des DDT. Il peut traiter les thèmes de la cohésion sociale et de la protection des populations, avec les DDETS(PP), les sujets de transition énergétique avec l'ADEME et le Conseil régional, ainsi que les sujets agro-environnement avec la DRAAF.

En septembre 2023, le séminaire annuel des directeurs DREAL-DRAAF-DDT a été consacré au thème de la transition énergétique. Les échanges ont associé l'ADEME, RTE et Enedis autour du photovoltaïsme sur terres agricoles, du schéma régional biomasse ainsi que des enjeux stratégiques des réseaux électriques et des difficultés de raccordement. La journée s'est clôturée par une visite du poste électrique de Chaingy.

## Nos missions :

- Assurer le fonctionnement interne de la DREAL (financier, immobilier, logistique, informatique).
- Assurer la gestion de proximité des agents de la DREAL, l'accompagnement des parcours professionnels, la formation professionnelle, l'action sociale, la médecine de prévention.
- Garantir la sécurité juridique des actes et des procédures de la DREAL.
- Promouvoir et mettre en œuvre les démarches « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes », « Lutte contre les discriminations et les haines », « Services publics écoresponsables ».



## Organisation et moyens au service de nos missions

01/01

### Discrimination

Afin de le décliner à la DREAL le protocole d'accord ministériel relatif à la lutte contre les discriminations et les haines, la référente « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et le groupe de travail qu'elle anime, ont élargi leur périmètre d'activité à cette thématique en 2023.

Le plan d'action a donc proposé des actions liées à l'égalité femmes/hommes mais aussi à la lutte contre les discriminations, avec pour objectif de mieux connaître le ressenti des agent-e-s, de les informer, de les sensibiliser et de faire de la prévention.

Quelques exemples d'actions réalisées :

- insertion de nouvelles questions dans l'enquête agents ;
- information des agent-e-s lors des journées d'accueil des nouveaux arrivants ;
- relais de la journée internationale contre les violences homophobes, transphobes et biphobes ;
- formation des agents en complément de la formation nationale à destination des managers ;
- mise en place d'un dispositif d'écoute et de signalement interne avec le conseiller de prévention.

18/03

### Journée mondiale du nettoyage numérique

Dans ce cadre, la DREAL a organisé une « Semaine du nettoyage numérique » du 13 au 17 mars 2023 pour sensibiliser ses agents à l'empreinte environnementale bien réelle du numérique et les rendre acteurs de la réduction du stockage des données.

Grâce à une leur forte mobilisation, près d'un téraoctet a ainsi pu être libéré sur les serveurs.

21/03

### Dialogue social

Les élections professionnelles du 8 décembre 2022 ont donné lieu à l'installation de nouvelles instances de dialogue social le 21 mars :

- le comité social d'administration (CSA) ;
- la formation spécialisée (FS) relative à la santé, la sécurité et aux conditions de travail.

Chaque instance a été réunie 3 fois dans l'année.

6 réunions informelles de concertation ont également eu lieu avec les organisations syndicales.

## Objectifs pour 2024

Accompagner agents et services notamment dans le cadre de l'évolution des missions, des réorganisations et de la qualité de vie au travail.

Développer les usages du numérique et la dématérialisation.

Promouvoir et déployer la démarche « Services publics écoresponsables ».

Définir et mettre en œuvre le plan d'actions 2024 :

- « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » ;
- « Lutte contre les discriminations et les haines ».

Adapter le fonctionnement interne et les missions aux évolutions organisationnelles et à la réduction des effectifs.

61 sollicitations presse

21 E-lettres diffusées

385 agents-e-s dont plus de 85 % télétravaillent

56 agents-e-s bénéficiaires de l'offre d'accompagnement par la mission parcours professionnels

58 mobilités  
45 externes  
13 internes

6 agents-e-s bénéficiaires d'une préparation individualisée aux examens et concours

6 apprentis  
13 stagiaires

### Attractivité

La DREAL est confrontée au défi de susciter des candidatures pertinentes pour couvrir ses besoins notamment dans les domaines techniques.

Dans la lignée de la DRH du pôle ministériel et du SGAR Centre-Val de Loire (via la démarche « Qui MEIM me suive » sur le périmètre de la fonction publique d'État), le département RH du SGSR œuvre pour mobiliser l'ensemble de la communauté de travail autour des 4 axes : attirer / recruter / intégrer / fidéliser.

Une synthèse, réalisée par des stagiaires de l'IRA de Nantes à l'automne 2023, a permis d'initier de nouvelles actions pour renforcer la connaissance et la visibilité de nos postes et métiers (diffusion des offres, partenariats écoles, réalisation de supports de communication spécifiques ...).

### Ressources humaines

- Transfert de l'unité PSI-GA paye du département des ressources humaines du SGSR au Centre ministériel de gestion des personnels (CMGP), dans le cadre de la création du service à compétence nationale
- Réorganisation de l'unité formation et définition d'un nouveau périmètre d'action
- Appui individuel aux agents sur l'accompagnement de leurs parcours professionnels (recherche de mobilité ou de reconversion, préparation aux examens et concours ...)
- Lancement d'une démarche sur l'attractivité de la DREAL (participation à des salons et forums, contacts avec les écoles de formation, réflexions sur la stratégie de recrutement ...) et développement d'une marque employeur régionale en lien avec la PFRH du SGAR
- Développement d'actions de communication et d'information sur les dispositifs RH (webinaires disponibles en replay)

### Déménagement de l'unité interdépartementale 37-41

L'antenne de Blois de l'unité interdépartementale d'Indre-et-Loire (37) et de Loir-et-Cher (41) s'est installée dans de nouveaux locaux de la cité administrative Maunoury les 22 et 23 mai 2023.

### Cybersécurité

La DREAL s'est dotée d'un plan de continuité et de reprise d'activité (PCA/PRA) en cas de crise « cyber », en lien avec la direction du numérique du pôle ministériel et avec l'appui d'un prestataire extérieur.

Prévu dans la feuille de route ministérielle relative à la sécurité numérique, ce plan comporte une analyse des menaces potentielles et des risques communs à tous les services avec un focus particulier sur les missions les plus sensibles.

Des fiches réflexes spécifiques ont ainsi été élaborées avec les services métiers concernés.

# Acronymes

- ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie  
AELB : Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
AFNOR : Association Française de Normalisation  
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat  
ARB : Agence Régionale de la Biodiversité  
ARS : Bureau de Recherches Géologiques et Minières  
CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Convention de Washington)  
CO<sub>2</sub> : Dioxyde de carbone  
COP : Conference of the Parties (Conférence des Parties)  
CPER : Contrats de Plan État-Région  
CPIER : Contrats de Plan Inter-régionaux État-Région  
DDETS-PP : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et de la Protection des Populations  
DDI / DDT : Direction Départementale Interministérielle / Direction Départementale des Territoires  
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale  
EPL : Établissement Public Loire  
GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations  
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement  
IRA : Institut Régional d'Administration  
ISO : Organisation internationale de normalisation  
kteqCO<sup>2</sup> : Kilo Tonne Équivalent CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone)  
MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles  
MAAE / MRAE : Mission Appui à l'Autorité Environnementale / Missions Régionales d'Autorité Environnementale  
MEIM : Marque Employeur inter-Ministérielle  
OFB : Office Français de la Biodiversité  
PAIC : Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun  
PCA/PRA : Plan de Continuité d'Activité/ Plan de Reprise d'Activité  
PFRH : Plate-Formes de Ressource Humaine  
PSI-GA : Pôle Support Intégré-Gestion Administrative  
RTE : Réseau de Transport d'Électricité  
SAP : Services à la Personne  
SEVESO : Nom générique d'une série de directives européennes qui imposent aux États membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs, appelés « sites Seveso », et d'y maintenir un haut niveau de prévention  
SGAR : Secrétaire (secrétariat) Général pour les Affaires Régionales  
SNCF : Société Nationale des Chemins de fer Français  
SRU : Solidarité et Renouvellement Urbains  
UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture  
ZAE : Zone d'Activités Économiques  
ZAN : Zéro Artificialisation Nette  
ZGE : Zone de Gouvernance des Effectifs. Zone géographique comprenant tous les agents du ministère en charge de l'écologie dans les DDI, les DDETS-PP et la DREAL à l'échelle de la région  
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement Centre-Val de Loire**

5, avenue Buffon - CS 96407  
45064 ORLÉANS cedex 2

Tél. +33 (0)2 36 17 41 41

[www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr)



Directeur de publication : Hervé Brulé - Conception et réalisation : DREAL Centre-Val de Loire, Stéphanie Grosbois - Frédéric Duperray  
Avril 2024 - n° ISBN : 978-2-11-152562-7 - n° ISSN : 2610-6752 - Crédits photos : DREAL Centre-Val de Loire, DREAL/SEBRINAL, DREAL/SCATEL/JUVLP, SCATEL/PADP/UD,  
Arnaud Bouissou/Terra, François Charpentier, Laurent Mignaux/Terra, Pascal Lebreton, Romain Lefebvre, Sébastien Colas, Stéphanie Grosbois.